



Du 11 Avril 2016

Présents : G.BLEINC ; P. CODOL ; N.NAVARRO ; M.HENRY ; N.RIVIERE ; P.PRESUTTO ; N.URREA ; N.VINCENT ; L.CHAMOIN ; M.JOLLY DE MUNSTHAL ; A.BENYAMIN ; F.LEPRETTE ; J-M FICHBEN ; M.MINIER-ROUX ; P.AUGUSTIN.

Excusés : M.IPLIKDJIAN ; C.GIORSETTI ; S.GUIGONNET ; C.CAMINITA.

1) Dissolution du Syndicat Intercommunal des Etablissements scolaires du 1^{er} cycle du 2^e degré de Saint Maximin et leurs annexes et approbation de la clé de répartition pour l'actif et le passif

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Rougiers est membre du syndicat intercommunal des Etablissements scolaires du 1^{er} cycle du 2^e degré de Saint Maximin et leurs annexes.

Il informe que, depuis plusieurs années, avec l'accord de tous les membres, des démarches ont été entreprises afin de dissoudre ce syndicat dont la continuité n'a plus vocation d'être.

En date du 23 mars 2016, le syndicat a approuvé à l'unanimité la clé de répartition pour l'actif et le passif, ci-dessous.

COMMUNES	CLÉ DE REPARTITION EN %
Nans les Pins	13. 31 %
Pourrières	13. 83 %
Pourcieux	11. 55 %
Seillons source d'Argens	12. 71 %
Ollières	11. 07 %
Rougiers	11. 81 %
Saint Maximin la Sainte Baume	25. 72 %
TOTAL	100 %

Ouï cet exposé, le Conseil Municipal :

Accepte le principe de dissolution du Syndicat et approuve la clé de répartition pour l'actif et le passif telle qu'énoncée ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

2] Vote du compte administratif 2015 Budget Général et Budget eau et Assainissement

Monsieur CODOL Philippe, adjoint de la commune présente le compte administratif du budget communal arrêté comme suit :

A / Budget Général

	RESULTAT DE L'EXECUTION 2015			RESTES A REALISER 2015			RESULTAT CUMULE		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	1 074 302,76	1 164 717,72	90 414,96				1 074 302,76	1 164 717,72	90 414,96
RESULTAT REPORTE 2014		58 412,99	58 412,99					58 412,99	58 412,99
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	1 074 302,76	1 223 130,71	148 827,95				1 074 302,76	1 223 130,71	148 827,95
INVESTISSEMENT	462 086,35	350 416,68	-111 669,67	25 973,23		- 25 973,23	488 059,58	350 416,68	-137 642,90
RESULTAT REPORTE 2014		188 028,54	188 028,54					188 028,54	188 028,54
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	462 086,35	538 445,22	76 358,87	25 973,23		- 25 973,23	488 059,58	538 445,22	50 385,64
TOTAL	1 536 389,11	1 761 575,93	225 186,82	25 973,23		- 25 973,23	1 562 362,34	1 761 575,93	199 213,59

Le budget général de la commune 2015 présente un excédent de 225 186,82 € en résultats cumulés sans restes à réaliser et de 199 213,59 € avec les restes à réaliser.

Adopté à l'unanimité

B / Budget eau et Assainissement

	RESULTAT DE L'EXECUTION 2014		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	211 502,40	218 487,46	6 985,06
RESULTAT REPORTE 2013		1 353,25	1 353,25
SECTION FONCTIONNEMENT	211 502,40	219 840,71	8 338,31
INVESTISSEMENT	48 325,23	43 510,18	- 4 815,05
RESULTAT REPORTE 2013		98 984,47	98 984,47
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	48 325,23	142 494,65	94 169,42
TOTAL	259 827,63	362 335,36	102 507,73

Le budget annexe eau et assainissement 2015 présente un excédent de 102 507,73 € en résultats cumulés.

Adopté à l'unanimité

3] Vote du compte de gestion 2015 du budget général et budget eau et assainissement

A / Budget Général

Monsieur le Maire présente le compte de gestion du budget général 2015 arrêté par Madame le receveur municipal.

Le compte de gestion est en parfaite concordance avec le compte administratif 2015 du budget général arrêté par Monsieur le Maire.

Adopté à l'unanimité

B / Budget eau et Assainissement

Monsieur le Maire présente le compte de gestion du budget eau et assainissement 2015 arrêté par Madame le receveur municipal.

Le compte de gestion est en parfaite concordance avec le compte administratif 2015 du budget eau et assainissement arrêté par Monsieur le Maire

4] Affectation des résultats du budget général et budget eau et assainissement sur exercice 2015

A / Budget Général

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Gérard BLEINC, Maire et après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015.

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015

Constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de 148 827,95 €.

Décide d'affecter les résultats d'exploitation comme suit :

Excédents reportés :	68 827,95 €
Affectations complémentaires en réserves (cpte 1068)	80 000,00 €

Adopté à l'unanimité

B / Budget eau et Assainissement

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Gérard BLEINC, Maire et après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015

Constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de 8 338,31 €

Décide d'affecter les résultats d'exploitation comme suit :

Excédents reportés :	8 338,31 €
----------------------	------------

Adopté à l'unanimité

5] Vote des subventions associations 2016.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, en accord avec la commission des finances, l'attribution des subventions suivantes pour l'année 2016 aux associations ayant fourni leur bilan moral et financier quand ils présentent un caractère d'intérêt communal.

- **Rougiers en fête** : 11 000,00 € Les activités de l'association et ses projets pour 2016 sont toujours aussi importants
- **Souvenir Français** : 450,00 € Les coûts de transports pour emmener les enfants des écoles sur des sites concernant la mémoire collective sont pris en charge
- **U S E P** : 400,00 € Participation aux déplacements en car lors des rencontres sportives
- **Les Amis de l'Ecole** : 200,00 € Pour le fonctionnement de cette association qui redémarre
- **Tennis club** : 950,00 € Pour le fonctionnement de cette association qui compte toujours un nombre important d'adhérents
- **Sporting Club Rougiérois** : 4 400,00 € Pour le fonctionnement de cette association qui compte un nombre de plus en plus croissant d'adhérents
- **Forme en Cadanse** : 400,00 € Pour le fonctionnement de cette nouvelle association qui compte un nombre important d'adhérents
- **3° âge heureux** : 650,00 € En complément des cotisations la commune souhaite aider les anciens à mener des actions qui confortent leur plaisir de vivre à Rougiers
- **Confrérie des Pois Chiches** : 3 000,00 € Notamment pour l'organisation de la fête des pois chiches
- **Chat Chat Chat** : 200,00 € Spécifiquement pour la stérilisation des chats
- **Croix Rouge de Saint Maximin** : 200,00 € Pour les aides de proximité

- **Secours Populaire** : 150,00 € Aide aux familles démunies
- **Secours Catholique** : 150,00 € Aide aux familles démunies
- **Donneurs de sang** : 150,00 € Aide au titre des donateurs rougiérois qui adhèrent à Tourves
- **Pompiers de Nans les Pins** : 250,00 € Pour poursuivre une collaboration profitable à tous
- **Restos du cœur** : 150,00 € Participation à l'action nationale

Adopté à l'unanimité

6] Vote du montant de la subvention 2016 au C.C.A.S

Monsieur le Maire en accord avec la commission des finances propose à l'assemblée de fixer le montant de la subvention versée au C.C.A.S. pour l'année 2016.

Monsieur le Maire propose la somme de 11 000,00 €.

Où cet exposé, l'assemblée décide de fixer le montant de la subvention versée au C.C.A.S. pour l'année 2016 à 11 000,00 €.

Adopté à l'unanimité

7] Fixation des taux des taxes locales.

Monsieur le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal le projet des taux des taxes locales dressé avec le concours de la commission municipale et appuyé de toutes les pièces propres à justifier ses propositions :

- Taxe habitation 9,50
- Taxe foncier bâti 15,50
- Taxe foncier non bâti 63,50

Adopté à l'unanimité

8] Vote du budget primitif 2016 pour :

A / Budget Général

Monsieur le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal le projet de budget primitif 2016 dressé avec le concours de la commission municipale et appuyé de toutes les pièces propres à justifier ses propositions.

Après avoir étudié ce projet, chapitre par chapitre article par article, le conseil municipal arrête pour 2016 :

- les dépenses de fonctionnement à la somme de 1 135 172,95 €
- les dépenses d'investissement à la somme de 747 494,07 €
- les recettes de fonctionnement à la somme de 1 135 172,95 €
- les recettes d'investissement à la somme de 747 494,07 €

Adopté à l'unanimité

B / Budget eau et Assainissement Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal le projet de budget primitif eau-assainissement 2016 dressé avec le concours de la commission municipale et appuyé de toutes les pièces propres à justifier ses propositions.

Après avoir étudié ce projet, chapitre par chapitre article par article, le conseil municipal arrête pour 2016 :

- les dépenses de fonctionnement à la somme de 215 638,31 €
- les dépenses d'investissement à la somme de 441 278,42 €
- les recettes de fonctionnement à la somme de 215 638,31 €
- les recettes d'investissement à la somme de 441 278,42 €

Adopté à l'unanimité

9] Création du poste de contractuel à temps non complet pour une durée de 5 mois.

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir la mise en place de la nouvelle réglementation sur le débroussaillage des voies communales ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade de Adjoint Technique de 1ère classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 5 mois allant du 25 avril au 24 septembre inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent polyvalent des services techniques à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 20 heures. Il devra justifier une expérience professionnelle de 5 ans.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 340 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au BP 2016

Adopté à l'unanimité

10] Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Dans le cadre des avancements de grade, il s'avère nécessaire de créer un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet (32 h par semaine).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de créer un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet (32 h par semaine) et dit que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2016.

Adopté à l'unanimité

11] Annulation d'un titre sur exercice antérieur budget général

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, par erreur, il a été émis un titre de recettes en double. Il convient d'annuler le titre suivant :

– Titre n°240/2012 pour 8 449,70 €

Ouï cet exposé, l'assemblée décide :

- d'annuler ce titre

Dit que la dépense est prévue au BP à l'art 673

Adopté à l'unanimité

12] Convention entre la mission locale et la commune

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qui serait souhaitable d'établir une convention entre la mission locale et la commune concernant l'utilisation de la médiathèque communale

Adopté à l'unanimité

Vu par nous, Maire de la commune de ROUGIERS pour être affiché le 13 Avril 2016 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi

A Rougiers, le 13 Avril 2016

Le Maire